



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 13 janvier 2022

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	10	18

Date de la convocation : 07 janvier 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 07 janvier 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le treize janvier à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du 07 janvier 2022, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents : Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COILLER Jean-Paul, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur POTHÉRAT Frédéric et Madame SAHUT Géraldine.

Absents excusés :

Monsieur ZEDDE Alain

Madame BUQUET Jessica a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Monsieur DELAMARE Dominique a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.

Madame GUERZA Sylvie a donné pouvoir à Monsieur BRUNG Michel.

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Monsieur GAUDICHON Vincent.

Madame NÉE Amélie a donné pouvoir à Monsieur COILLER Jean-Paul.

Monsieur ORIENT Olivier a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Madame TALBOT Christine a donné pouvoir à Monsieur BRUNG Michel.

Monsieur TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Madame PATENOTTE Isabelle.

Madame BOULIER Claude a été nommée secrétaire de séance.

2022/05 – VOTE DES DOTATIONS ET SUBVENTIONS POUR 2022

Dans le cadre du projet de budget 2022, Madame le Maire propose d'allouer les montants de subventions et de dotations suivants :

Subventions	Proposition 2022
France ADOT : Association française visant à soutenir le don d'organes	70 €
Vie et espoir : Association haut-normande soutenant les enfants atteints de leucémie ou de tumeur cancéreuse et leurs familles	70 €
APEDYS Haute-Normandie : Association de parents d'enfants dyslexiques	70 €
AFSEP : Association française des sclérosés en plaque	70 €
AIDES : Association française de lutte contre le VIH et les hépatites virales	70 €
Agir avec Becquerel pour la vie : Association rouennaise de lutte contre le cancer	70 €
Comité départemental de lutte contre le cancer : Association française de recherche en cancérologie	70 €
AJD : Association française d'aide aux jeunes diabétiques et à leurs familles	70 €
Vaincre la mucoviscidose : Association française de lutte contre la mucoviscidose	70 €
Charline : Association rouennaise soutenant les enfants atteints de pathologies cardiaques et leurs familles	70 €
Handisup Haute-Normandie : Association d'accompagnement des jeunes en situation de handicap dans la poursuite de leurs études	70 €
Normandie Lorraine : Association pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel	70 €
L'Essor : Association française pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap	100 €
SOLEPI Malaunay : Épicerie sociale et solidaire	240 €

Date d'affichage de la présente délibération

Le 14 janvier 2022

 Maisons Aînées Rurales de Roumare	500 €
Maisons combattants de Roumare	500 €
Coopérative scolaire : la coopérative restant redevable de 450 € au titre de l'achat de tapis par la commune en 2021, cette somme sera déduite de la subvention. (Le nombre d'élèves pris en compte pour les calculs est celui au 1 ^{er} janvier 2022.)	(7 € par élève x 153 élèves) - 450 € = 621 €
CCAS	4 000 €
Budget annexe maisons seniors	10 000 €

Dotations	Proposition 2022
Fournitures scolaires (Le nombre d'élèves pris en compte pour les calculs est celui au 1 ^{er} janvier 2022.)	45 € par élève x 153 élèves = 6 885 €
Photocopies école (Le nombre d'élèves pris en compte pour les calculs est celui au 1 ^{er} janvier 2022.)	800 copies N&B par élève + 25 copies couleur par élève + 1 000 copies N&B pour la direction
Spectacle de Noël avec goûter + Voyage au Bocasse : ce voyage pourra être annulé en raison de la crise sanitaire et être remplacé par des cadeaux de Noël aux enfants.	2 000 €
Classe de découverte CM1 – CM2 (Le nombre d'élèves pris en compte pour les calculs est celui au 1 ^{er} janvier 2022.)	50 € par élève x 26 élèves = 1 300 €
Bibliothèque (Le nombre d'habitants pris en compte pour les calculs est celui au 1 ^{er} janvier 2022.)	2,50 € par habitant x 1 551 habitants = 3 877,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la totalité de ces subventions et dotations,
- DIT que les sommes afférentes seront inscrites au budget 2022.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE

